



**SCOT
SUD GARD**

N° [2014-12-17-05]

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 17 DECEMBRE 2014

Référence du service :
Personnel PG/PL/VM-05

Objet de la délibération :

CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Etaient présents(es) (47)

Philippe GRAS, Président

André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Laurent PELISSIER, Gaëtan PREVOTEAU, Fabienne RICHARD, *Vice-Président(e)s*

William AIRAL, Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Sonia AUBRY, Jean-Pierre BONDOR, Jacques BONHOMME, Pilar CHALEYSSIN, Ivan COUDERC, Jean-Paul CUBILIER, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Marie-José DOUTRES, Alex DUMAGEL, Martine DUMAS-VALAT, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Michel FEBRER, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Gérard GIRE, Robert HEBRARD, Jean-Claude LEBOURGEOIS, Michaël MANEN, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Vivian MAYOR, Jean-Claude MAZAUDIER, Maurice MOURET, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Bernard PRADIER, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Jacky REY, Olivier RIGAL, Frédéric SALLE-LAGARDE, Jean-Marc SOULAS, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s

Etaient représentés(ées) (8 pouvoirs)

Nadine ANDREO donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Nathalie CREPIN donne pouvoir à Marie-France RAINVILLE ; Jean-Baptiste ESTEVE donne pouvoir à Philippe GRAS ; Jean-Pierre FUSTER donne pouvoir à Gilles DONADA ; Michel GABACH, donne pouvoir à Jean-Claude MAZAUDIER ; Juan Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Olivier RIGAL ; Jean-Noël RIOS donne pouvoir à William AIRAL ; Catherine ROCCO donne pouvoir à Gaëtan PREVOTEAU

Etaient excusés(ées), absents(es) (34)

Joseph ARTAL, René BALANA, Maryan BONNET, Laurent BURGOA, Bernard CLEMENT, Sylvie COMPEYRON, Robert CRAUSTE, Marianne CREPIN, Alain DALMAS, Benoît DAQUIN, Marie-Reine DELBOS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Richard FLANDIN, Marc FOUCON, Maurice GAILLARD, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Jean-Claude HERZOG, Pierre MAUMEJEAN, Michel MISSOT, Murielle NEPOTY, Thierry PESENTI, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Serge REDER, Sophie ROULLE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRAUJLET, Joël VINCENT,

Membres afférents : 89 Membres en exercice : 89

Monsieur Philippe GRAS, Président du S.CO.T. du Sud Gard, rapporteur expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant disposition droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale, (et dans le cas précis, l'article 3)

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard et approuvant les statuts ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Considérant que suite au départ de la directrice adjointe du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard il nécessaire de la remplacer en cette période de mise en révision du SCOT,

Aussi il est proposé de créer un poste de non-titulaire, pour accroissement temporaire d'activité et de recruter un Collaborateur du Directeur pour 5 mois dont la rémunération sera basée sur l'indice majoré 491

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré;

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 55 (dont 8 pouvoirs)

Pour :55.....

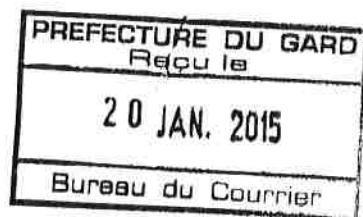
Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De créer à compter du 1^{er} janvier 2015 un poste de non-titulaire, pour accroissement temporaire d'activité à temps complet.

ARTICLE 2^{ème} : La dépense sera imputée sur les crédits correspondants au budget syndical.

ARTICLE 3^{ème} : Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.



Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard



Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle